



**Monsieur Sylvain CLEMENT  
Mairie de PONT-A-MARCQ.  
Place du Bicentenaire  
59710 PONT-A-MARCQ**

**Luc FOUTRY  
Président**

**Objet : Crédation d'une Brigade Intercommunale de l'Environnement (BIE)**

**Dossier suivi par : Isabelle DUBOST (idubost@pevelecarembault.fr) – Fany DUQUENNE (fduquenne@pevelecarembault.fr) et Frédéric MINIER (fminier@pevelecarembault.fr)**

Monsieur le Maire,

Par délibération CC\_2025\_167 en date du 7 juillet 2025, le Conseil communautaire a voté la mise en place d'une Brigade Intercommunale de l'Environnement.

La brigade aura pour missions de se préoccuper prioritairement des atteintes à l'environnement et à l'urbanisme tels que par exemple : les pollutions, les dépôts sauvages, la destruction d'espaces naturels, les feux, la dégradation des cours d'eau et des fossés.

Néanmoins, il nous est nécessaire de consulter les communes membres la Communauté de communes Pévèle Carembault sur le recrutement de deux gardes champêtres.

A cet effet, je vous remercie de bien vouloir inscrire à l'ordre du jour de votre prochain Conseil municipal, une délibération dont vous trouverez le modèle ci-joint, relative à l'accord de votre commune sur le recrutement de deux gardes champêtres pour la Brigade Intercommunale de l'Environnement.

Cette délibération devra être prise dans un délai de trois mois à compter de la notification du présent courrier. A défaut de délibération dans ce délai, la décision du conseil municipal est réputée favorable.

Il conviendra dans un second temps, pour chaque commune désireuse de bénéficier de l'intervention de la Brigade Intercommunale de l'Environnement sur son territoire, de prendre un arrêté de nomination conjoint.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement sur ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

